

DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR LES ETUDIANTS BOURSIERS SUR CRITERES SOCIAUX (hors CPGE)

Diplôme préparé et discipline (ex. : L3 lettres modernes, ...) :

Composante (ex. : UFR de Linguistique, ...) :

N° d'étudiant (figurant sur la carte) : | | | | | | | | | |

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail (obligatoire) :

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Copie recto-verso de la **notification de bourse définitive** 2022-2023
- Copie Attestation d'inscription 2022-2023 avec le montant des droits payés** (volet blanc cartonné envoyé par voie postale)
- Un **RIB du compte courant au nom et prénom de l'étudiant** avec le logo de la banque et au format IBAN/BIC
En cas de remboursement sur le compte bancaire d'une tierce personne (parents y compris), l'étudiant doit établir un courrier autorisant le remboursement sur le compte de la personne (modèle de procuration)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Montant remboursé :

Fait le :

Je sollicite par la présente demande le remboursement des frais de scolarité

Fait à

le

Signature de l'étudiant

DOSSIER COMPLET à retourner **au format PDF uniquement** à : remboursement.boursier@u-paris.fr

Votre demande sera traitée dans un délai de six mois.

Si Paiement des frais de scolarité en trois fois : remboursement possible uniquement après paiement de l'ensemble des mensualités.